

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 12 février à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur HUGONIN Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : M. Julien BENARD, M. Bernard BERTHET, Mme Josiane HAM, M. Serge HAM, Mme Béatrice HUGONIN, M. Tristan PERRIER, Mme Audrey BOUGRAS

Absentes excusées : Mme Maeva PASCAL, Mme Laurence PAQUELET

Secrétaire de séance : Mme Béatrice HUGONIN

Date de convocation : 05/02/2026

Date d'affichage : 05/02/2026

Nombre de conseillers : 11

Présents : 09

Votants : 08

A 20h, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal.

---

### **N° 497 Projet de reconstitution de peuplement forestier : demande de subvention dans le cadre du dispositif France Nation Verte**

Vu l'article D 214-21 du Code Forestier

Sur proposition des services de l'ONF, il est nécessaire de réaliser des travaux de reconstitution de peuplement forestier par plantations en forêt communale sur la parcelle 1.

Dans la continuité des dispositifs Plan de Relance et France 2030, l'Etat poursuit son soutien à la forêt au travers du programme France Nation Verte. Ce dernier prévoit des opérations de soutien à la reconstitution de peuplement forestier suite à dépérissement, notamment suite aux ravages causés par le scolyte de l'épicéa.

A ce titre, il est possible pour la commune de solliciter l'aide pouvant s'élever à 100 % de subvention liée au volet 1a : peuplements d'épicéas scolytés, en suivant un itinéraire de plantation en plein (pour 1.088 ha ) et en enrichissement (0.6738 ha) et intégrant aussi une participation à hauteur de 100 % de subvention sur les trois premiers entretiens.

La nature des travaux est la suivante :

- reconstitution de peuplement forestier sur 1.76 ha soit 792 plants
- dégageage de plantation et entretiens des protections individuelles les 3 années suivant la plantation.

Le montant estimatif de ces travaux est de 26 645.31 euros HT, lesquels sont entièrement subventionnables.

La dépense sera imputée à la section investissement compte 2171 Bois et Forêts, sur les exercices 2026 pour la plantation et les exercices 2027, 2028 et 2029 pour les entretiens annuels.

La recette sera imputée à la section investissement compte 1321.

Plan de Financement :

Montant des travaux et entretiens : 26 645.31 € HT

Subvention sollicitée : 26 645.31€

Autofinancement : 0€

SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

**20 FEV. 2026**

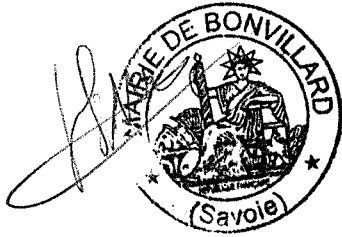
RECEPISSE

M. Julien Benard n'a pas pris part à la délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le Plan de Financement tel que présenté.
- **De solliciter** l'aide la plus élevée du dispositif France Nation Verte pour la réalisation des travaux de plantations, et d'entretiens subventionnables.
- **De demander** au dispositif France Nation Verte l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.
- **De charger** le Maire de donner toute suite favorable à ce dossier, et l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire  
Jean-Claude HUGONIN



La secrétaire de séance  
Béatrice HUGONIN

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Béatrice Hugonin', written in a cursive style.

Transmis au contrôle de légalité le 20/02/2026

SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE  
20 FEV. 2026  
RECEPISSE